

## Sommaire

Signature de la convention régionale ADEME	P. 1
Guide des aides	P. 1
Photovoltaïque	P. 2
SEML Côte d'Or Energies	P. 2
CEP / Audit / MDE Appel à projets économie d'énergie bâtiments communaux	P. 3
Le bois énergie	P. 3
Achat groupé d'électricité et de gaz	P. 3
Concours écoloustics	P. 4
Convention cabines hautes SICAE	P. 4
RODP : Redevance occupation du domaine public	P. 4
Arrivée d'un nouvel agent	P. 4

## Signature d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique

Le 12 avril 2019 a été signée une « convention de partenariat pour la mise en œuvre de la transition énergétique en Bourgogne Franche-Comté » entre les huit syndicats d'énergie de Bourgogne/Franche-Comté, la Région BFC, l'ADEME et la Préfecture de Région.

L'ambition commune est de poursuivre et de renforcer la maîtrise des consommations d'énergie et de lutter contre la précarité énergétique, de développer les énergies renouvelables et de récupération (chaleur et électricité), de développer les réseaux et de promouvoir la mobilité rurale.

L'objectif final est d'atteindre une couverture totale des besoins d'énergie par les énergies renouvelables à l'échelle régionale en 2050.



## Plus d'informations

Des informations supplémentaires sont disponibles auprès des services du SIED

*N'hésitez pas à les contacter*

**Service Travaux sur réseau électricité, Eclairage Public et Télécommunications**

☎ 03.84.77.00.05  
 ✉ [g.mignot@sied70.fr](mailto:g.mignot@sied70.fr)  
 ✉ [l.raclot@sied70.fr](mailto:l.raclot@sied70.fr)  
 ✉ [j.gutowski@sied70.fr](mailto:j.gutowski@sied70.fr)  
 ✉ [j.fleurotte@sied70.fr](mailto:j.fleurotte@sied70.fr)  
 ✉ [d.marteaux@sied70.fr](mailto:d.marteaux@sied70.fr)  
 ✉ [n.desvaux@sied70.fr](mailto:n.desvaux@sied70.fr)

**Service EnR / MDE du SIED 70**

☎ 03.84.77.00.00  
 ✉ [v.renault@sied70.fr](mailto:v.renault@sied70.fr)  
 ✉ [c.chapelle@sied70.fr](mailto:c.chapelle@sied70.fr)

## Le SIED 70 apporte sa contribution à la transition énergétique avec son nouveau guide des aides

Le réchauffement climatique trouve sa cause dans la production de gaz à effet de serre dont environ 70 % résulte de notre consommation d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz). La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) décrit la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réduire les consommations d'énergie, en priorisant la baisse de consommation des énergies les plus carbonées et de substituer aux énergies fossiles des énergies décarbonées.

En tant que Syndicat d'énergie, le SIED 70 se doit de contribuer à cet objectif et c'est ainsi que le Bureau syndical a décidé d'aider, soit par une participation financière, soit par une assistance technique, et souvent en cumulant les deux, les collectivités à maîtriser et réduire leur consommation d'énergie ainsi qu'à s'orienter vers des modes de production d'énergie renouvelable décarbonée (solaire thermique, photovoltaïque, géothermie, bois énergie).

L'ensemble de ces dispositifs est désormais regroupé dans le guide des aides du SIED 70 consultable sur notre site internet, dans l'espace adhérent.

## Le SIED 70 s'engage dans le photovoltaïque

Les installations de production photovoltaïque se multiplient sur le toit des maisons des particuliers et de nombreuses collectivités souhaiteraient, elles aussi, contribuer par ce biais à la production d'énergie électrique renouvelable, mais, faute de temps, de moyens techniques ou face à l'investissement financier à mettre en œuvre, certaines hésitent ou renoncent.

Afin de les aider, le SIED 70 a mis en place plusieurs dispositifs pour accompagner les communes dans la réalisation d'un tel projet :

### I / Aide financière :

Communes où le SIED 70 perçoit la TCFE : Participation à hauteur de **40 % du montant HT** des travaux, dans la limite d'une enveloppe travaux de 20 000 €, pour un projet en autoconsommation avec vente en surplus.

### II / Aide technique :

Cette aide se présente sous la forme de délégation de maîtrise d'ouvrage.

### III/ Maîtrise d'ouvrage :

L'action du Syndicat prend la forme d'une maîtrise d'ouvrage de projets photovoltaïques sur propriété communale ou intercommunale, par location auprès de la collectivité propriétaire (montant à définir selon un plan de financement à 20 ans) de la surface nécessaire à l'installation photovoltaïque.

Le but est de permettre de développer les installations de production d'électricité photovoltaïque au bénéfice des collectivités.



Pour plus de précisions sur ces dispositifs, consultez le guide des aides sur le site internet du SIED 70 / rubrique espace adhérent

## Le SIED 70 investit dans le photovoltaïque



Disposant de bâtiments en propre, le SIED 70 a pu procéder à la mise en place de sa première installation de production d'énergie électrique d'origine photovoltaïque sur la toiture de la chaufferie de Marnay pour un investissement de 13 484 €HT. L'installation sera mise en service début août. Avec une surface de 40 m<sup>2</sup> et une puissance de 9 kWc, la production annuelle attendue est de l'ordre de **9 070 kWh par an**.

## Le SIED 70 adhère à la SEML Côte d'Or Energies

Si le syndicat peut contribuer à la réalisation de production d'énergie renouvelable pour certains aménagements communaux (voir les articles sur le guide des aides et le photovoltaïque) à une échelle limitée, il n'a ni la capacité financière ni la capacité technique pour intervenir sur des projets plus conséquents (éoliennes, champs photovoltaïques, ...).

Pourtant, de nombreuses collectivités sont sollicitées par des développeurs privés pour ce type d'installation et se trouvent souvent démunies en l'absence d'information et d'alternative fiable à ces propositions.

Afin de répondre à cette carence, le SIED 70 a décidé de participer à la Société d'Economie Mixte Locale « Côte d'Or Energies » en partenariat avec, notamment, le Syndicat d'Energie de la Côte d'Or (SICECO) et la Région Bourgogne Franche Comté pour ce qui est de la partie publique, et la SICAE EST.

Cet outil d'investissement, qui participe à l'activité économique du territoire en investissant dans des projets énergétiques d'ampleur permettra un réinvestissement local des recettes ainsi générées.

Ainsi, les collectivités qui souhaitent voir émerger sur leur territoire, un projet photovoltaïque au sol ou encore un projet éolien, même si un tel projet est porté par un développeur, peuvent désormais se rapprocher du SIED 70 et de la SEML Côte d'Or Énergies qui leur présenteront tous les aspects possibles de ce type de projet et pourront, si besoin, les orienter vers les dispositifs d'accompagnement de la Région, de l'ADEME ou d'autres acteurs locaux.



## Aide à la maîtrise d'énergie des bâtiments

En 2017, le SIED 70 avait lancé son premier appel à projets visant à aider les communes dans leurs travaux d'économie d'énergie de leurs bâtiments en proposant 1 million d'euros de subvention pour l'ensemble de ses adhérents. Fort du retour de 2 années de pratique, le dispositif a évolué :

- la participation versée aux communes rurales passe d'un taux d'aide de 40% à 50 %,
- Le dispositif est élargi aux EPCI, avec un taux d'aides proportionnel à la population des communes rurales qui les constituent,
- Enfin, 3 jurys annuels sont désormais constitués afin de répondre plus rapidement aux demandes déposées en cours d'année.

Ce dispositif d'aides financières aux travaux et à leur maîtrise d'œuvre est également accompagné par la possibilité offerte aux collectivités adhérentes au service CEP (Conseil en Energie Partagé) qui le souhaitent, de bénéficier d'audits énergétiques financés à 100 % par le Syndicat.

A cet effet, pour faciliter les conditions d'adhésion des communes rurales, les tarifs du service CEP ont été revus à la baisse pour ces dernières.

## Le Bois Energie : le SIED 70 développe ses contributions aux collectivités

- Depuis 2017, le SIED 70 contribue avec le Pays Graylois et l'ADERA à une démarche visant à inciter les maîtres d'ouvrages et les gestionnaires de bâtiments publics à s'orienter vers l'utilisation du bois d'énergie.

A ce titre, le Syndicat soutient 7 collectivités dans leurs études pour la réalisation d'une chaufferie bois par une assistance à maîtrise d'ouvrage gratuite (AMO) de l'étude de faisabilité à la réception des travaux. Cette prestation est également accompagnée **d'une aide financière de 10%** (limitée à 1000 €) sur l'étude de faisabilité, en complément des aides déjà proposées par l'ADEME et la Région. Au vu du retour positif de cette démarche, le Bureau Syndical a souhaité étendre ce dispositif à l'ensemble des communes et EPCI du département.

- En outre, afin de faciliter la réalisation des études de faisabilité, il est désormais proposé aux collectivités qui le souhaitent de participer à une consultation groupée afin d'optimiser la sélection des candidats et de profiter, de prix plus attractifs de par l'effet de masse ainsi constitué. Les collectivités bénéficient ainsi de l'appui des services du SIED 70 pour la constitution du dossier de consultation.
- Au-delà des aides aux études annoncées ci-dessus, le Bureau Syndical a considéré qu'une contribution aux travaux devait compléter ce dispositif incitatif. Il a ainsi décidé la mise en œuvre d'aide pour la réalisation de chaufferie bois (granulés ou plaquettes) avec ou sans réseau de chaleur, hors renouvellement :
  - 400 €/kW pour une puissance bois inférieure à 500 kW
  - 200 €/kW pour une puissance bois comprise entre 500 et 1000 kW
 pour un projet établi après un audit énergétique ou une étude de faisabilité favorable.

Plus de détails en consultant notre guide des aides sur notre site internet

## Achat groupé d'électricité et de gaz

**2,8 MILLIONS d'euros**

C'est la somme économisée par les acheteurs d'énergies en Bourgogne Franche Comté grâce au GROUPEMENT D'ACHATS D'ÉNERGIES RÉGIONAL porté par les 8 syndicats d'énergies.

Fort de ce résultat, le SIED 70 a de nouveau sollicité les communes et EPCI de Haute-Saône pour adhérer à ce groupement d'achat. La nouvelle consultation effectuée en 2019 permettra aux 34 collectivités qui ont fait ce choix de bénéficier de tarifs d'achat attractifs via les fournisseurs retenus :

- pour la fourniture d'électricité du 01/01/2020 au 31/12/2022 d'une puissance souscrite > 36kVA : **ENGIE**
- pour le gaz naturel (fourniture du 01/01/2020 au 31/12/2021) :
  - Points de livraison à relève semestrielle : **TOTAL ENERGIE GAZ**
  - Points de livraison à relève mensuelle : **SAVE (Société d'Approvisionnement et de Vente d'Energies).**



## Concours Ecoloustics

Depuis maintenant 2 ans, le SIED 70 organise le concours Ecoloustics, au niveau départemental puis national destiné aux élèves de CM1/CM2 des établissements publics et privés de la Haute-Saône. Pour cette seconde édition, les centres de loisirs périscolaires étaient également associés.

Ainsi, cette année 2019 a vu la participation des classes de CM1/CM2 de Favorney et de Plancher-Bas ainsi que des pôles FRANCAS de Faucogney, Servance, Ternuay et Saint Barthélémy.

Ce concours vise à favoriser la découverte de la « transition énergétique », en proposant aux élèves d'imaginer les énergies de demain dans leur commune, en s'appuyant sur leur connaissance des modèles passé et actuel de production et de consommation. Les réalisations peuvent être conçues sur divers supports : papier, audiovisuel, site internet...en fonction des souhaits des élèves et de leurs enseignants

Les enfants ont fait preuve de créativité pour présenter leur vision des énergies à l'échelle de leur commune, en partant de l'histoire de celles-ci, pour comprendre celles qui sont utilisées aujourd'hui et en anticipant celles qui pourraient l'être d'ici à 2030.

Afin de récompenser le travail et la motivation des enfants qui devront concrétiser dans le futur les projets dans notre région, le SIED 70 a convié les 150 participants les 19 et 28 juin derniers à une visite de l'installation de méthanisation de la ferme de la Fontaine à Mollans. Cette sortie a permis de découvrir de manière pratique une unité de production d'énergie renouvelable et mais également de repartir avec un sac rempli de récompenses qui aideront ces citoyens du futur à continuer d'œuvrer pour la transition énergétique et le développement durable de leur territoire.



Pour la petite *histoire*, c'est le projet des classes de CM1/CM2 de PLANCHER-BAS de Mme NATHAN et M. FRENOT qui a été désigné lauréat du concours départemental et pour représenter la Haute-Saône au niveau national. Malheureusement leur travail a eu moins de succès cette fois, au sein du concours national.

## Signature de la convention suppression de cabines hautes avec SICAE



Le 13 juin 2019 a été signée avec la SICAE EST une convention cadre visant la suppression des cabines hautes situées sur le territoire de cette concession à l'horizon 2025.

Le SIED 70 et son concessionnaire ont, en effet, souhaité œuvrer ensemble sur un programme de modernisation et de développement des réseaux électriques avec pour objectif la disparition de ces organes de manœuvre inesthétiques, souvent vétustes et de technologie dépassée.

Ces travaux, évalués à près de 1,7 millions d'euros HT, supportés à 70% par le Syndicat et 30 % par la SICAE EST, sans contribution financière des communes concernées, permettra le remplacement de 41 de ces ouvrages par des postes modernes plus compacts.

## RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public

Les différents concessionnaires de réseaux (Electricité, télécommunications, gaz) doivent verser chaque année une redevance d'occupation du domaine public aux communes quand celle-ci est instituée. Comme tous les ans, le montant de ces redevances est revalorisé : le détail de ces nouveaux montants pour l'année 2019 est disponible sur notre site internet.

## Arrivée d'un nouvel agent au syndicat

Le développement du syndicat dans les domaines des énergies renouvelables ainsi que la multiplication des opérations comptables ont entraîné une augmentation de la charge de travail du seul agent en charge de la comptabilité du Syndicat au cours de ces dernières années.

Pour sécuriser les délais de paiement légaux des entreprises et améliorer nos délais sur la partie administrative des dossiers des communes, il a été procédé au recrutement d'un agent à temps non complet (50% équivalent temps plein). C'est ainsi que Christelle SCANO nous a rejoint au 1<sup>er</sup> décembre 2018 arrivant de la commune de Nandy (Seine et Marne) afin de renforcer notre équipe.

